

POLITIQUE MUNICIPALE ÉCOCENTRE

BRANCHES ET ARBRES ACCEPTÉS

- Matière ligneuse d'un diamètre ne dépassant pas 6 pouces
- Branches et arbres de maximum 8 pieds (placés dans le même sens lorsque déposés à l'écocentre)
- Aucune racine ou tronc d'arbre

PRÉCISIONS

- Le volume total par voyage doit être contenu dans une remorque de 4' X 8' X 4' de hauteur
- Pas de limite de voyage par adresse
- Preuve de propriété du Canton de Harrington obligatoire lors de votre visite

CE QUI N'EST PAS ACCEPTÉ À

L'ÉCOCENTRE

- **Fibre textile**
- **Fibre de verre**
- **Béton, pierre, céramique, terre et asphalte**
- **Résidus domestiques dangereux** (essence, bio médicaux, explosif)
- **Autres** (amiante, vermiculite cellulose, carcasses d'animaux)

